Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260629-2026_044_02-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - CÔTES-D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	15
• présents	15
• votants	15
• absents	
• exclus	

De la commune SAINT-PÔTAN

Séance du 21 avril 2026 à 20 heures 00

Date de convocation : 14 avril 2026

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LECUYER Arnaud

Objet
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Étaient présents :
LECUYER Arnaud, Maire; DIBONET Typhaine, DURAND Jean-Paul, LEMONNIER Anne-Sophie, Adjoints ; BEREZAY Florence, BERTHELOT Christian, BOURDAIS Emmanuelle, CADE Laëtitia, CARFANTAN Johann, CARFANTAN Gabriel, DUMOULIN Bruno, FOUREL Amandine, LAINE Julie, ROUX Dominique, TOUTAIN Jérôme

Secrétaire de séance :

Mme BEREZAY Florence

Cette délibération annule et remplace la délibération du 21/04/2026 n° 2026 - 044.

Mr le Maire fait part à l'assemblée que l'élection des membres du conseil d'administration du CCAS ont lieu dans les deux mois du renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat. Mr le Maire propose d'élire trois membres élus et d'en nommer trois non membres du conseil municipal, accord unanime de l'assemblée délibérante.

Sont élus :

- Anne-Sophie LEMONNIER, Laëtitia CADE, Emmanuelle BOURDAIS

Sont nommés par le Maire :

- Marie-Hélène CARFANTAN, Nathalie TOUBLANC, Marie-France HINGANT

Pour copie conforme la secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260629-2026_044_02-DE

Arnaud LECUYER

Florence BEREZAT

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 05 mai 2026.

Publié ou notifié le .

Fait en mairie, le 05 mai 2026

Le Maire

MAIRIE DE SAINT-POTAN (Côtes-d'Armor)